

# La déclaration de Delhi sur les forêts

Les participants à la Première Conférence ministérielle du Forum de la foresterie pour les pays en développement, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 93, ont adopté la « Déclaration sur les Forêts » dont le texte, dans une traduction libre de la version anglaise ci-contre, vous est présenté ici.

Rappelons que BOIS ET FORETS DES TROPIQUES a publié dans ses précédents numéros (228 et 234) la Déclaration de Paris (X<sup>e</sup> Congrès Forestier Mondial, septembre 91) et celle sur les Forêts, adoptée à Rio (juin 92).

Nous, participants à la Conférence ministérielle du Forum de la foresterie pour les pays en développement organisée du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 1993 à New Delhi (Inde), prenant acte de la déclaration de principe, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologique viable de tous les types de forêts, adoptée lors de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro — ci-après dénommée Déclaration sur les forêts —, en appelons à la communauté internationale pour qu'elle soutienne et facilite la mise en œuvre de ladite Déclaration :

- En reconnaissant que les ressources forestières constituent des ressources nationales inaliénables.
- En réaffirmant qu'il revient aux nations souveraines d'établir des choix entre les multiples usages offerts par leurs ressources forestières, conformément à leurs priorités politiques et à leurs stratégies nationales.
- En réaffirmant que le droit au développement doit être mis en pratique de manière à répondre équitablement aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement.
- En considérant que les écosystèmes et espèces naturels possèdent une valeur intrinsèque et que les pressions exercées sur la diversité biologique sont directement liées aux modes de consommation existant actuellement dans le monde.
- En notant qu'un système économique et commercial international stimulant et ouvert favoriserait la croissance économique ainsi que le développement et l'exploitation durables des ressources forestières.
- En notant que la communauté internationale a appelé à l'établissement de Programmes d'action forestiers nationaux en vue de l'élaboration de réponses nationales.

Nous en appelons aux gouvernements nationaux, aux organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à toutes les parties intéressées par un développement durable des forêts, afin qu'elles entreprennent des actions pour développer, améliorer et renforcer les capacités nationales :

- En intensifiant les efforts en cours pour accroître les surfaces forestières et développer leur productivité.
- En recherchant et en développant des options offrant des modes de vie alternatifs durables aux populations dépendant des forêts pour leur subsistance.
- En reconnaissant l'importance de la participation des populations locales à la conservation, à la gestion et au développement durable des ressources forestières.
- En apportant un appui aux initiatives d'éducation, de formation et de vulgarisation et en assurant l'accès à la technologie au travers de la coopération internationale, afin de renforcer les capacités nationales en matière de gestion des ressources forestières.
- En établissant des méthodes appropriées pour l'évaluation économique des biens et services fournis par les forêts, et notamment des savoirs et technologies traditionnels, de la diversité biologique, de la séquestration du carbone et d'autres processus écologiques, et pour l'évaluation des coûts d'opportunité.
- En accroissant l'assistance financière apportée par les pays développés et les organisations internationales, notamment par un Fonds pour l'environnement mondial (FEM) restructuré, de manière à assurer un flux d'investissements soutenu au secteur forestier dans les pays en développement, dans des délais définis et selon des mécanismes transparents, afin d'aider à faire face aux surcoûts entraînés par la mise en œuvre d'un développement durable.
- En facilitant un commerce international libre et ouvert des produits forestiers par la suppression des mesures unilatérales et discriminatoires qui entravent l'accès au marché, tout en veillant à ce que les critères de durabilité de la gestion forestière soient équitablement appliqués à tous les types de bois d'œuvre.

Afin que la Commission sur le développement durable puisse engager en 1995 des débats productifs sur les questions relatives aux forêts, nous jugeons nécessaire que soient prises immédiatement des mesures pour assurer aux pays en développement des ressources financières supplémentaires et l'accès à des technologies leur permettant de mettre effectivement en œuvre la Déclaration sur les forêts, conformément aux principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de l'Agenda 21. A cette fin, la Commission sur le développement durable devrait, lors de sa prochaine session, définir un mécanisme approprié au sein du système des Nations Unies.

Nous croyons que, par les propositions ci-dessus formulées, la Déclaration de Delhi s'inscrit dans la continuité de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement et marque une nouvelle étape vers le reverdissement de la Terre.

# The Delhi declaration on forests

First Ministerial Conference  
of the Forestry Forum  
for developing countries (F.F.D.C.)  
September 1-3, 1993, New Delhi, India

We, the participants of the Ministerial Conference of the Forestry Forum for Developing Countries (F.F.D.C.) held in New Delhi, India, 1-3 September 1993, taking note of the Non-Legally Binding Authoritative Statement of Principles for a Global Consensus on the Management, Conservation and Sustainable Development of All Types of Forests agreed to at the United Nations Conference on Environment and Development in Rio de Janeiro, in June 1992, hereinafter called the Forest principles, call upon the international community to facilitate and support the effective implementation of these Principles by :

- Acknowledging that forest resources are inalienable national resources.
- Reiterating that sovereign countries are responsible for choosing between the various multiple uses of their forest resources in accordance with their national policies priorities and strategies.
- Reiterating that the right to development must be fulfilled so as to equitably meet developmental and environmental needs of present and future generations.
- Considering that natural ecosystems and species have intrinsic value, and that the underlying pressures on biological diversity are directly linked to current patterns of world consumption.
- Noting that a supportive and open international economic and trade system would lead to economic growth and sustainable development and use of forest resources.
- Noting that the international community has called for preparation of National Forestry Action Programmes to develop national responses.

Call upon the national governments, international, inter-governmental and non-governmental organisations, as well as others concerned with sustainable development of forests to undertake action to develop, enhance and strengthen national capacity by :

- Augmenting on-going efforts to increase the area and productivity of forests.
- Seeking and adopting options for sustainable alternative forms of employment opportunities to people dependent on forests.
- Recognising the importance of the involvement of people at the local level in the conservation, management and sustainable development of forest resources.
- Supporting education, training and extension initiatives and assured access to technology through international co-operation to strengthen national capability for forest management :
- Determining methodologies for the economic valuation of goods and services provided, by forests, including *inter-alia* traditional knowledge and technologies biological diversity, sequestration of carbon other ecological processes and the forgone opportunity costs.
- Increasing financial assistance provided by the developed countries and international organisations, including a restructured Global Environment Facility (GEF), to sustain investment in the forestry sector in developing countries, within a given time frame through transparent mechanisms, to assist and meet the incremental costs incurred to implement sustainable development.
- Facilitating open and free international trade in forest products through the removal of unilateral and discriminatory measures that impede market access, while ensuring that the sustainability criteria on forest management is equitably applied to all types of timber.
- In order to ensure productivity discussion in the Commission on Sustainable Development in 1995 on forest issues, we deem it necessary to address immediately the provision of new and additional financial resources and access to technologies by developing countries to enable them to implement effectively the Forest Principles, in accordance with the relevant principles of the Rio Declaration on Environment and Development and Agenda 21. For this purpose, the Commission on Sustainable Development at its next session should identify an appropriate mechanism within the United Nations system.

We believe that in making these proposals the Delhi Declaration is a direct follow up to the United Nations Conference on Environment and Development and another step forward towards the greening of the Earth.